

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six février, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au foyer rural en raison de la pandémie de la COVID 19 afin de respecter tous les gestes barrières, en session ordinaire mais à huit clos, ils ont été convoqués le quinze février deux mil vingt-et-un, sous la présidence de M. Gino GOMMÉ, Maire.

Etaient présents :

- Madame MOREL Christine, Monsieur BUISSON Philippe, adjoints,
- Mesdames BAUX Thérèse-François, VERDELLO Mireille, Messieurs ÉNARD Cyrille, FARCY Bernard, GUILLOTIN Julien, GUILLOTIN Rachel, LEMÂTRE Éric, REZÉ Damien, SEGRET Vincent, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur DUBREUIL Matthieu, adjoint (pouvoir à Mme MOREL)

Absent : M. FORGET Kévin, conseiller municipal.

Secrétaires de séance : Madame MOREL Christine et Monsieur BUISSON Philippe.

Le conseil débute à 18 h 40 après que le quorum soit atteint.

Monsieur le Maire au nom du Conseil Municipal présente ses condoléances à M. FARCY Bernard à l'occasion du décès de son épouse et lui souhaite bon courage face au manque qu'il va ressentir.

Lecture du compte rendu du 04 décembre 2020 approuvés à l'unanimité des présents.

I – COMPTES DE GESTION 2020 DES SERVICES EAU, ASSAINISSEMENT ET BUDGET PRINCIPAL ÉTABLIS PAR LE TRÉSORIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2020 des services Eau, Assainissement et du Budget Principal qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs 2020 des services Eau, Assainissement et Budget Principal établis par la Commune. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Délibération n°1/2021

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2020 du Service de l'Eau établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du Service de l'Eau.

Délibération n°2/2021

..

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2020 du Service de l'Assainissement établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du Service de l'Assainissement.

Délibération n°3/2021

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune.

II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES SERVICES EAU, ASSAINISSEMENT ET BUDGET PRINCIPAL ÉTABLIS PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme MOREL Christine, 3^{ème} adjointe, en charge de la commission des finances, et quitte la salle le temps du vote des comptes administratifs des services Eau, Assainissement et Budget principal 2020. Ceux-ci sont détaillés par Mme MOREL, et sont en tous points identiques aux comptes de gestion 2020 établis par le Trésorier. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Délibération n°4/2021

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2020 du Service de l'Eau et c'est Madame Christine MOREL, 3^{ème} adjointe en charge de la Commission des Finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2020 du Service de l'Eau et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2020 du Service de l'Eau qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2020 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

Délibération n°5/2021

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2020 du Service de l'Assainissement et c'est Madame Christine MOREL, 3^{ème} adjointe en charge de la Commission des Finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2020 du Service de l'Assainissement et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2020 du Service de l'Assainissement qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2020 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

Délibération n°6/2021

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2020 du budget principal de la Commune et c'est Madame Christine MOREL, 3^{ème} adjointe en charge de la Commission des Finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2020 du budget principal de la Commune et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2020 du budget principal de la Commune qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2020 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

III – AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2020 POUR 2021 SUR LES SERVICES EAU, ASSAINISSEMENT ET BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire reprend le cours de la séance et présente à l'Assemblée, les affectations des résultats 2020 pour 2021 sur les services Eau, Assainissement et Budget Principal. Les excédents et les déficits sont reportés sur chacun des budgets concernés. Ces affectations sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n°7/2021

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2020 du Service de l'Eau a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat négatif de 3.798,76 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 18.805,04 € fait apparaître un nouvel excédent de 15.006,28 €.

- **Section d'exploitation** : un résultat positif de 11.126,43 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 109.121,73€ fait apparaître un nouvel excédent de 120.248,16 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2021, l'intégralité de l'excédent d'investissement en report à nouveau, et de faire de même pour la section d'exploitation.

Délibération n°8/2021

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2020 du Service de l'Assainissement a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat positif de 122.895,17 € mais qui compte tenu du déficit antérieur cumulé de 18.001,05 € fait apparaître un excédent de 104.894,12 €.

- **Section d'exploitation** : un résultat négatif de 9.762,42 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser en 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2021, l'intégralité de l'excédent d'investissement en report à nouveau et d'affecter le déficit de fonctionnement en report de fonctionnement.

Délibération n°9/2021

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2020 du budget principal de la Commune a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat négatif de 12.096,92 € mais qui compte tenu du déficit antérieur cumulé de 26.396,76 € fait apparaître un nouveau déficit de 38.493,68 €.

- **Section de fonctionnement** : un résultat positif de 44.371,92 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 28.263,52 € fait apparaître un nouvel excédent de 72.635,44 €.

Le besoin de financement pour l'investissement est de 38.493,68 € corrigé des restes à réaliser qui s'élèvent à 42.883,49 € en dépenses et en recettes de 8.520 € d'où un besoin de financement de 72.857,17 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2020, l'intégralité du déficit d'investissement en report à nouveau, et d'y affecter l'intégralité du fonctionnement, à hauteur de 72.635,44 €.

Le nouveau report de fonctionnement s'élève à 0 €.

IV – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Monsieur le Maire redonne la parole à Mme MOREL Christine qui explique comment ont été attribuées en commission des finances, les subventions aux associations pour 2021. Cette commission en date du 10 février 2021, au vu des résultats et des activités qui se sont déroulées pendant l'année 2020 suite à la COVID 19, a décidé de réduire le montant de celles-ci étant donné que tout a été partiellement arrêté. Ces subventions pourront être revues si le besoin s'en faisait sentir. Après discussion, à l'unanimité, le Conseil adopte ces montants pour 2021.

Délibération n°10/2021

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de décider du montant des subventions à attribuer aux associations pour 2021, et au vu des propositions faites par la Commission des Finances réunie le 10 février 2021. Cette commission a examiné chaque demande afin de déterminer au plus juste les montants à attribuer. Ainsi, elle propose les montants suivants :

- Monday Rock : 100 €
- Ass. Gymnastique Bien être : 200 €
- Comité des fêtes : 400 €
- Les P'tites Ailes Renaudines : 200 €
- Neuville en Scène : 100 €
- Club des Aînés Neuvilleois : 100 €
- Osmos'97 : 400 €
- Amicale des pompiers : 150 €
- SPA : 50 €
- Club de scrabble : 100 €

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, des présents et des votants, adopte les montants des subventions proposés pour 2021 à attribuer aux associations.

V – ACQUISITION D’UNE POMPE A EAU POUR L’ARROSAGE DES PARTERRES COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à M. BUISSON Philippe. Il informe le Conseil en accord avec les autres adjoints, de la commande d’une pompe à eau pour permettre l’arrosage des parterres communaux en puisant dans la Brenne (autorisation demandée à la DDT qui a été accordée vu du peu de volume prélevé), au lieu d’utiliser l’eau de la Ville. Economie non négligeable sur la facture d’eau.

Ce matériel était en déstockage pour la moitié de son prix de vente soit 372,50 € HT et options les raccords et tuyaux pour 260 € HT pour un total de 632,50 € HT soit TTC 759,00 €. Cet achat était déjà prévu (1.000 €) au budget de l’eau l’an passé mais non réalisé, aussi les crédits seront disponibles fin mars.

Les élus, à l’unanimité, approuve cet achat.

VI – RÉPARATIONS ÉLECTRIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que suite au passage du bureau de contrôle de la Société VERITAS, il s’avère que des réparations sont à prévoir au niveau de l’électricité dans les divers bâtiments communaux. Des devis ont été demandés, mais à ce jour, une seule entreprise a répondu. Une autre entreprise doit soumissionnée prochainement. La Commune est déjà en possession du devis de la Société LEJEUNE de Saint-Amand Longpré qui est plus ancien.

Il propose donc de reporter à la prochaine séance du conseil du mois de mars, l’étude de ces devis.

VII – COMMANDE GROUPEE DE DÉFIBRILLATEURS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Monsieur indique au Conseil que la Communauté de Communes du Castelrenaudais a fait une commande groupée en ce qui concerne l’acquisition de défibrillateurs et qu’il a demandé de faire partie de cette commande pour l’achat d’un de ces appareils. En effet, au 1^{er} janvier 2022, il y a obligation de l’installation d’un défibrillateur dans l’enceinte des écoles. La Communauté de Communes du Castelrenaudais a pris en compte sa demande et Monsieur GOMMÉ a spécifié qu’il faut à la fois des électrodes pour adultes et pédiatriques pour les enfants.

Le Conseil approuve cette initiative, sachant que le coût de ce matériel serait autour de 900 €.

VIII – RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire remet à l’ordre du jour le devis actualisé de la Société REX ROTARY pour le renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie. Ce devis permettrait de regrouper en une seule facture, les locations du copieur, du back up, le nouveau

matériel informatique et toutes les maintenances de ces appareils. Le coût trimestriel s'élève à 500 € HT par trimestre.

Monsieur le Maire passe la parole à M. SEGRET Vincent qui a été en contact avec le commercial de cette société. Ils ont analysé le devis ensemble. A la suite de cette conversation, M. SEGRET en accord avec la secrétaire, pense qu'il n'est pas nécessaire de prendre une barre de son, ni de changer d'écran, de clavier et de souris, et à voir s'il y a nécessité pour l'adaptateur HDMI.

Le Conseil émet un avis favorable sur cette proposition mais demande une modification du devis au vu des commentaires de M. SEGRET, ce qui devrait permettre une baisse du montant initial.

Délibération n°11/2021

Monsieur le Maire représente le devis de la Société REX ROTARY mis à jour par rapport à la présentation faite au Conseil Municipal du 13 novembre 2020. M. SEGRET a eu une explication quant au devis auprès du commercial. Il explique qu'il n'est pas nécessaire de changer certains matériels ou d'en rajouter et qu'il faut demander à cette société de revoir son prix, actuellement la proposition s'élève à 500 € par trimestre. Ce prix comprend également le regroupement des autres matériels loués à REX ROTARY et la maintenance de ceux-ci ; et il ne sera plus fait qu'une seule facture pour plus de simplification.

Après discussion et délibération, le Conseil accepte à l'unanimité ce changement de matériel informatique, parce que cette société gère déjà le copieur et le Rex back up au niveau de la maintenance et charge Monsieur le Maire de négocier le prix à la baisse au vu de certains matériels non nécessaires de changer ni à rajouter.

IX – FEU D'ARTIFICE 2021

Monsieur le Maire lit la proposition de prix de la Société PYRO CONCEPT, pour le feu d'artifice 2021. Cette proposition est identique à celle de 2020 qui n'a pas eu lieu en raison de la pandémie. Le devis s'élève à 4.980 € TTC avec 2 options offertes à 240,00 € chaque.

Monsieur le Maire lit également un courrier qui indique qu'en cas de non possibilité d'effectuer cette prestation en 2021 toujours pour cause de pandémie, il sera facturé un montant de 35 % de la prestation qui sera déduit de la prestation de 2022.

Après discussion, et délibération, à la majorité les élus acceptent ce devis.

Délibération n°12/2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de la Société PYRO CONCEPT pour la prestation « Feu d'artifice » qui devrait avoir lieu le samedi 17 juillet 2021. Le montant s'élève à 4.980,00 € TTC y compris deux options à 240 € incluses.

Monsieur le Maire précise que si le feu d'artifice ne pouvait avoir lieu en raison de la crise sanitaire, cette société en accord avec les trésoreries générales pourra demander une avance de 35 % sur le montant de la commande, et la facture sera libellée de la façon suivante : « Feu d'artifice 2021, achat partiel des produits et colisage du feu d'artifice déjà effectués pour prestation 2021, report de la commande pour l'année 2022 en raison de la

situation sanitaire. Ce financement sera déduit dans son intégralité de la facture du feu d'artifice réalisé en 2022 ».

Après discussion et délibération, le Conseil, à la majorité (11 voix pour, 1 abstention, 1 contre), le montant du devis est accepté ainsi que les conditions s'il n'avait pas lieu et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet évènement.

X – CHANGEMENT ÉVENTUEL DE PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DES REPAS DE CANTINE

Monsieur le Maire donne de nouveau la parole à Mme MOREL Christine, qui explique qu'il serait peut être bon de voir à changer de prestataire en ce qui concerne la fourniture des repas de la cantine. Des devis ont été demandés à la Société RESTORIA d'Angers, et au CHIC Amboise Château-Renault qui fournit déjà deux communes (Saunay et Autrèche), les EPHAD et l'hôpital de Château-Renault.

Elle informe les élus, qu'un repas du CHIC a été commandé et goûté par Mesdames BAUX et VERDELLO et elle-même, repas qui semble correct, mais avant de se prononcer plus avant, il est souhaitable de goûter un repas de la Société RESTORIA et du prestataire actuel la Société JMG de La Membrolle-sur-Choisille.

Il est convenu de commander 4 repas pour le vendredi 12 mars à JMG, et la secrétaire est chargée de commander à RESTORIA et de récupérer, par l'intermédiaire de la Commune de Crotelles, qui utilise ce prestataire, 4 repas pour le mars 16 mars.

Monsieur REZÉ Damien désire se joindre à la dégustation.

Ce sujet sera donc revu à la réunion de conseil de mars prochain, il est en effet nécessaire de dénoncer ce contrat avant le 1^{er} avril.

XI – VOIRIE 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs REZE Damien et BUISSON Philippe qui détaillent le devis de la COLAS pour les travaux de voirie 2021. Le devis se décompose comme suit :

- Fin du chemin des haies,
- Une partie de la rue des écoles,

pour un montant total de 56.133.62 € TTC, mais il faut revoir ce devis, il y a un problème de chiffrage au niveau des mètres linéaires des accotements et des purges, et surtout savoir quel axe serait réalisé en premier. La Commune ne peut pas financer la totalité de ces travaux.

Monsieur REZE propose de faire un métrage de toutes les voies communales et d'établir un ordre de priorité en ce qui concerne les travaux à prévoir pour les années à venir.

Il est demandé à la secrétaire les numéros de téléphone d'autres sociétés travaux publics pour avoir des devis comparatifs (EUROVIA, TAE, VERNAT). Tout cela sera étudié pour la prochaine séance du conseil de mars.

Monsieur le Maire passe ensuite à la parole à Mme VERDELLO Mireille qui indique avoir été interpellée par des habitants de la rue du paradis, il y aurait des trous dans la voirie qui pourraient être bouchés et pour la rue du bois guyon, au niveau du n°18, des automobilistes prennent l'habitude de tourner à cet endroit, ce qui provoque un affaissement

du bas-côté et un trou se creuse et quand il pleut une mare se forme et des éclaboussures sont projetés sur le mur de la propriété qui longe cet affaissement.

Monsieur GOMMÉ va diligenter les agents techniques pour résoudre ces soucis.

Mme MOREL demande la possibilité de demander un devis pour un poteau d'éclairage public rue du paradis qui n'a jamais été remplacé suite à l'enfouissement des réseaux. Une demande sera faite au SIEIL, gestionnaire du réseau d'éclairage public.

XII – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

1°) Rapport d'orientations budgétaires :

Monsieur le Maire demande si tous les élus ont bien été destinataires du rapport sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Castelrenaudais envoyé par mail.

L'ensemble des élus l'ont bien reçu et n'ont pas de commentaire à faire sur ce rapport.

2°) Instauration du Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire donne lecture du document pour l'instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur le territoire de la Commune réalisé par le Service Urbanisme de la Communauté de Communes. La Municipalité pourra avoir la possibilité d'acquérir des terres ou des immeubles en priorité par rapport à d'autres acquéreurs, et de connaître la loi du marché en matière de prix de vente sur son territoire.

Au vu de ces explications, l'Assemblée se prononce pour l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones urbanisées et urbanisables.

La Communauté de Communes va en délibérer et ensuite se sera à la Commune de prendre la délibération acquiesçant cette instauration.

3°) Giratoire sur la RD 910 :

Monsieur le Maire présente au conseil les plans de l'emplacement du futur giratoire sur la RD 910 avec l'amorce d'une sortie sur la Commune, un plan est bien plus facile à lire, qu'une explication orale.

A la question de M. SEGRET Vincent au sujet de la végétalisation du projet, ce sera bien le cas et un paysagiste a d'ailleurs assisté à la réunion décidant de l'emplacement de ce giratoire, mais les deux ilots le long des zébras ne le seront pas.

Les travaux devraient débutés en septembre 2021.

XIII – DÉSORDRES A L'ÉGLISE

La mairie a reçu le rapport de la Société FONDASOL concernant les désordres à l'église.

Le diagnostic géotechnique G5 révèle que les désordres les plus importants sont vraisemblablement à mettre en relation avec les terrassements qui ont eu lieu contre le mur

extérieur nord de l'église. En effet, le talus auparavant existant contre la façade a été cassé il y a plusieurs années. Ce talus permettait d'assurer un effet de butée en pied de façade, qui n'est plus présent aujourd'hui. Aussi, la fondation auparavant correctement enterrée, est aujourd'hui posée plus haut que le terrain décaissé, ce qui en diminue fortement la portance et la stabilité.

Compte tenu de l'importance des désordres constatés au niveau de cette façade, des travaux de confortement devront être rapidement réalisés.

De plus, en partie est, il a été noté que la gouttière et le caniveau renvoient les eaux de pluie sur l'arrière de l'église, sans exutoire, où elles stagnent et s'infiltrent dans le sol à proximité du bâti. Ces travaux ont été solutionnés par les agents communaux. Quelques fissures ont également été notées à proximité de cette zone.

Une cave voûtée est présente sous le bâtiment de l'autre côté de la rue du 8 mai 1945, dans l'axe de l'église. Selon les témoignages recueillis, il pourrait s'agir d'un ancien prieuré, la cave permettant d'accéder directement à l'église.

Etant donné que l'accès à la cave a été muré et en partie comblé, il n'est pas possible de connaître le tracé exact de la galerie. Aussi, aucun accès vers une cave n'a été repéré depuis l'intérieur de l'église. Si la cave passe effectivement à proximité ou au niveau de l'église, des effondrements partiels de la galerie pourraient avoir affecté la stabilité de l'église, mais à ce jour aucun élément complémentaire ne permet d'étayer ce point.

Le rapport indique que si des reprises en sous-œuvre sont à réaliser cela va engendrer des travaux importants et par conséquent un coût élevé. Mais en tout état de cause, la stabilité du bâtiment et des ouvrages existants devront être assurés tant en phase provisoire que définitive. Des variations de la profondeur des fondations existantes ainsi que de leur nature sont possibles, et devront conduire lors des travaux à des aménagements ponctuels. De plus, les travaux de confortement risquent de créer des microfissures complémentaires lors de leur réalisation, ce qui engendrera des travaux de finition complémentaires.

Ce rapport a été transmis à l'architecte du patrimoine Monsieur JULIEN Mathieu, en charge de ce dossier, qui l'a bien reçu et va l'étudier en détail et reviendra vers la Commune pour savoir quels sont les travaux à envisager pour que ce patrimoine soit là encore longtemps.

XIV – BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur DUBREUIL Matthieu devait présenter un rapport mais étant absent ce jour pour raisons familiales. C'est M. BUISSON Philippe qui prend le relais. Pour le local du Comité des Fêtes, il faut prévoir des travaux pour empêcher les enfants de monter sur le toit. Pour les vestiaires et le local des agents techniques, il y a des problèmes d'infiltrations d'eaux. Il faut donc voir à l'étanchéité de ce bâtiment.

Monsieur DUBREUIL Matthieu en dire plus à la prochaine réunion de conseil.

XV – COMMISSION « COMMUNICATION »

1°) Listage de distribution des publications communales et intercommunales :

Monsieur le Maire demande aux élus quelles sont les secteurs qu'ils souhaitent prendre pour distribuer les publications communales et intercommunales. La liste est établie et les conseillers seront avertis par mail lorsqu'une distribution devra être publiée.

2°) Bulletin municipal :

Monsieur le Maire donne la parole à M. SEGRET Vincent qui a établi la maquette du bulletin municipal. Il informe l'Assemblée qu'il est sur le point de finaliser celle-ci et que le comité de relecture lui a signalé quelques coquilles corrigées depuis, qu'il manque juste certaines informations notamment l'article sur l'Amicale des Pompiers et des photos des réalisations techniques de l'an passé. Il sera prêt début mars pour mettre à l'impression. Et ensuite aura lieu la distribution.

XVI – CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE & LOIRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé au Président du Conseil Départemental d'I & L au sujet du souhait que les élus avaient de le rencontrer pour d'une part, la création d'une piste cyclable sur la portion Neuville-sur-Brenne – Château-Renault sur la RD43, et d'autre part l'édification d'une MARPA ou maison inter générationnelle sur le terrain du Tronchet.

Monsieur PAUMIER, Président du Conseil Départemental a pris bonne note de cette demande et va diligenter les personnes compétentes pour rencontrer le Conseil Municipal, mais étant donné les élections qui vont arriver prochainement, pour l'instant c'est un peu en stand-by au niveau du Département.

M. BUISSON Philippe pense qu'il serait nécessaire de prendre rendez-vous avec la Mairie de Souvigné pour savoir comment le processus de leur maison inter générationnelle s'est mis en place.

XVIII – QUESTIONS DIVERSES

1°) Effectif rentrée scolaire 2020-2021 :

Madame THOMAS, directrice de l'école Dutrochet a adressé à la mairie, l'effectif des enfants inscrits à l'école pour la rentrée scolaire 2020-2021 : il s'élève à 104 élèves. Une demande d'ouverture de classe a été demandée et pour le moment statut quo au niveau de l'Education Nationale.

2°) Rajout d'élus dans des commissions communales :

Monsieur DUBREUIL demande à faire partie de la commission « Personnel » et M. BUISSON à celle de la « Voirie ». Les élus, à l'unanimité sont d'accord.

Délibération n°13/2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Messieurs DUBREUIL Matthieu et BUISSON Philippe souhaitent intégrer la Commission « Personnel » pour le premier et la Commission « Voirie » pour le second, et demande son avis au conseil municipal.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que ces personnes soient intégrées aux commissions citées ci-dessus.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 26 mars 2021 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.

- délibération n°1/2021 : Approbation du compte de gestion 2020 service de l'eau,
- délibération n°2/2021 : Approbation du compte de gestion 2020 service de l'assainissement,
- délibération n°3/2021 : Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal.
- délibération n°4/2021 : Approbation du compte administratif 2020 service de l'eau,
- délibération n°5/2021 : Approbation du compte administratif 2020 service de l'assainissement,
- délibération n°6/2021 : Approbation du compte administratif 2020 du budget principal.
- délibération n°7/2021 : Affectation des résultats 2020 pour 2021 du service de l'eau,
- délibération n°8/2021 : Affectation des résultats 2020 pour 2021 du service de l'assainissement,
- délibération n°9/2021 : Affectation des résultats 2020 pour 2021 du budget principal.
- délibération n°10/2021 : Attribution des subventions aux associations pour 2021,
- délibération n°11/2021 : Changement du matériel informatique de la mairie,
- délibération n°12/2021 : Feu d'artifice 2021.
- délibération n°13/2021 : Rajout d'élus dans des commissions municipales.

M. GOMMÉ	M. DUBREUIL (absent excusé pouvoir à Mme MOREL)	M. BUISSON	Mme MOREL
Mme BAUX	Mme VERDELLO	M. ÉNARD	M. FARCY
M. FORGET (absent)	M. GUILLOTIN J.	M. GUILLOTIN R.	M. LEMÂTRE
M. REZÉ	M. SEGRET		

